

Convention n°3



SEG

Attn : Gilles Bernardeau
Chaume Lauzon
36230 Gournay

Paris, le 4 juin 2021

Objet : Droit d'exploitation de la parcelle A322 ' située à Gournay (36)

Monsieur,

Fin 2017, Imerys Ceramics France (« Imerys ») a vendu les parts qu'elle détenait dans la SEG, une société de stockage de déchets non dangereux. À cette occasion, un échange de parcelles a été réalisé entre les deux sociétés. Cependant, la parcelle A 322 située à Gournay (36) et appartenant à Imerys (la « Parcelle ») a été oubliée au milieu du site d'enfouissement de la SEG. Aujourd'hui, Imerys et la SEG souhaitent régulariser la situation.

Par la présente lettre, Imerys autorise la SEG à exploiter la Parcelle, à titre gracieux, à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, et ce jusqu'à la signature de l'acte définitif de vente de la Parcelle par Imerys à la SEG qui interviendra au plus tard le 31/12/2022.

En signant cette lettre, vous confirmez votre acceptation quant aux termes définis ci-dessus.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations respectueuses.

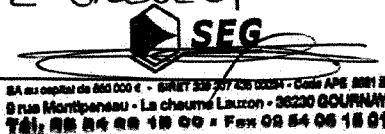
Eric VIALETTE
Directeur de sites

SEG

Gilles Bernardeau
Président Directeur Général

Bon pour accord

Bon pour accord



IMERYS CERAMICS FRANCE

43, quai de Grenelle - 75015 Paris (France) - Tél : +33 (0)4 70 90 42 20 - Fax : +33 (0)4 70 90 45 33
Société par Actions Simplifiée au capital de 24 391 012 € - 490 096 591 R.C.S. Paris - Siret 490 096 591 00337
T.V.A. FR 63 490 096 591
www.imerys-ceramics.com



1 rue de la chapelle 36230

☎ : 02.54.30.84.11

☎ : 02.54.30.90.76

ouv : Lundi, mercredi jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Mardi, Vendredi : 9h-12h

Samedi : uniquement sur rendez-vous

www.mairie-gournay.com

e-mail : « contact@mairie-gournay.com »

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE GOURNAY

9 Montipeneau

36230 GOURNAY

Gournay,

Le 31 mai 2021

Monsieur le Président,

La Mairie de Gournay atteste sur l'honneur avoir connaissance des activités de la Société d'Exploitation de Gournay (SEG) sise 9 Montipeneau 36230 GOURNAY et autorise à cet effet ladite société à exploiter la parcelle référencée au cadastre A 325. La Mairie de Gournay a également pris connaissance de la demande de servitude d'utilité publique que la SEG souhaite déposer auprès de la Préfecture dans le cadre de la cessation d'activité du site de Gournay 2. La Mairie de Gournay s'engage à respecter les servitudes instituées sur la parcelle A 325.

Pour faire valoir ce que de droit.

Monsieur Le Maire

M. BAZIN Philippe

Signature / cachet mairie de Gournay

